



**Date de la
Convocation :
30/01/2026**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

**Date d'affichage
de l'ordre du jour :
30/01/2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers :
Exercice : 23
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Votants : 19**

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur
**Séance ordinaire du
05 février 2026**

Objet : 2026-09 : CONSULTATION SUR LE PROJET D'EXTENSION DU SITE NATURA 2000 "ESTUAIRE ET MARAIS BASSE SEINE" (ZONE DE PROTECTION SPECIALE n° FR2310044).

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 18 heure 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme Anne PETIT, M. Thierry GIMER, Mme Virginie PILATTE, M. François FARIDE, Mme Jessica PEYROCHE, adjoints ; M. Jean MARCHIS, M. Luc POTEL, M. Stéphane AUDOU, M. Stéphane YON, Mme Aurélie DOMIN, M. Richard JEHENNE, M. Marc CAMBRUNE, Mme Estelle BARBEY, M. Christophe HEMERY, conseillers municipaux.

Excusés : Mme BESLON a donné pouvoir à Mme PETIT, Mme LEMAIRE a donné pouvoir à M. DEPIROU, M. CAUBRIERE a donné pouvoir à M. HEMERY, Mme MOUETTE avait donné pouvoir à Mme BESLON (absente), M. GROD a donné pouvoir à M. CAMBRUNE.

M. LEBAS, Mme AUDOU, absents et excusés.

M.KASSAC absent.

Mme Anne PETIT a été désignée secrétaire de séance.

M. François FARIDE expose au Conseil Municipal :

Par courrier en 24 novembre 2025, M. le Préfet de la Seine Maritime, M. le Préfet de l'Eure, M. le Préfet du Calvados et le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ont saisi la commune afin de recueillir son avis sur le projet d'extension de la zone Natura 2000 « Estuaire et marais de la basse Seine – Zone de Protection Spéciale n° FR2130044.



Pour mémoire, le réseau Natura 2000, mis en place par l'Union Européenne, vise à préserver la biodiversité à travers la conservation de certains habitats naturels et espèces remarquables. Il repose sur une gestion équilibrée entre la protection de l'environnement et les activités humaines.

La basse vallée de la Seine, depuis Rouen jusqu'au Havre, se caractérise par une réduction et une fragmentation progressives des milieux naturels, une artificialisation croissante et une perte des fonctionnalités écologiques de l'Estuaire.

Les zones proposées à l'extension sont les bords de Seine Sud, les rives de la Morelle et le Nord du bassin des chasses. Cela permettrait à l'ensemble des terrains possédés par le Conservatoire du Littoral d'être au sein du site Natura 2000.

L'extension des rives de la Morelle permettrait une meilleure cohérence dans la gestion du lit majeur de la Morelle, notamment dans le cadre de l'acquisition de la compétence GEMAPI par la CCPHB. La zone étant un territoire à risque d'inondation, la sécurisation de cet espace comme zone humide d'intérêt patrimonial aura des bénéfices concernant la gestion des inondations sur le secteur.

CECI ENTENDU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

À l'unanimité:

- * **ÉMET un avis favorable** à l'extension de la zone Natura 2000 « Estuaire et marais de la basse Seine – Zone de Protection Spéciale n° FR2130044.

Fait et délibéré en séance à La Rivière-Saint-Sauveur le 05 février 2026,

Le Maire,

Didier DEPIROU

